

<b>Eric Collomb</b> , député		P2024.07
Héberger l'innovation par la création d'un parc technologique		DEE
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: 12.12.07	Transmis CHA:20.12.07*	Parution BGC: déc. 2007

### Dépôt

Toute nouvelle entreprise porteuse de projets dans les domaines de la technologie devrait se voir offrir la possibilité de rejoindre une pépinière de talent hébergée sous les toits d'un parc technologique. Les synergies et l'émulation qui en découlent ne sont plus à prouver. De nombreux cantons ont fait le pas ou sont en passe de le faire, il nous appartient donc également d'étudier la possibilité pour notre canton de créer un « Techno Parc ».

### Développement

Depuis le mois de décembre de l'année dernière, notre canton a son guichet unique de support et de conseil aux entreprises et aux start-up. En effet, avec Fri-Up nous bénéficions d'une association qui s'inscrit dans le cadre de la promotion économique endogène en développant des synergies entre l'économie, les écoles et l'Etat.

Fri-Up promeut entre autre l'esprit d'entreprise et offre des structures d'accueil (incubateur et pépinière). Toutefois, dans ce domaine, il apparaît clairement que l'offre en possibilité d'hébergement n'est pas suffisante.

Compétitivité, innovation et valeur ajoutée sont les normes les plus demandées de l'économie d'aujourd'hui et notre canton n'y échappe pas. Forcés de fonder la nouvelle politique régionale (NPR) dans leur politique économique, les cantons tentent de mettre en place des conditions cadres les plus favorables. Par conséquent, la concurrence entre cantons ne fait que grandir, et la capacité d'innovation n'en prend alors que plus d'importance.

La loi cantonale sur la promotion économique, à son article 15 « Actions de l'Etat », donne clairement au Conseil d'Etat les moyens d'agir par l'acquisition, la construction ou la mise à disposition de terrains ou de bâtiments. D'ailleurs, les cantons voisins ont déjà agit dans ce sens. En voici quelques exemples :

- dans le canton du Valais ce ne sont pas moins de 6 sites technologiques répartis dans plusieurs villes (Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Viège et Brigue) qui ont été formés pour réunir un savoir-faire et permettre l'établissement, l'éclosion et la croissance des sociétés en Valais.
- dans le canton de Vaud, l'Y-Parc d'Yverdon-les Bains est le plus grand parc technologique de Suisse, avec 110 sociétés actives à ce jour dans les secteurs de la haute technologie.

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- dans le canton de Neuchâtel, le parc scientifique et technologique de la Chaux-de-Fonds accueille toute entreprise nouvelle ou déjà établie dans les domaines de la micro technologie et de la nano technologie.
- dans le canton du Jura, Creapôle SA est chargée de draguer de jeunes porteurs de projets technologiques innovants, pour ensuite leur proposer une promotion personnalisée de leur projet et leur offrir des locaux.

Personne ne peut nier l'importance que représente le transfert du savoir des hautes écoles jusque dans les entreprises. Il n'est pas moins limpide que tout projet innovant ne naît pas exclusivement dans une entreprise existante. Par conséquent, la création d'entreprise start-up représente une composante prépondérante du succès de l'innovation technologique et de la création de valeur ajoutée dans notre canton. Je suis donc convaincu que notre canton doit se donner les moyens d'héberger l'innovation par la création d'un parc technologique.

L'extraordinaire soutien de M. Merkle ne manquera pas de donner à notre canton un développement plus que prometteur dans le domaine de la nano-technologie. C'est une raison de plus pour plaider en faveur de la création d'une structure d'hébergement cantonale, un « Techno Parc » qui ne serait ni plus ni moins que le laboratoire cantonal de l'innovation.

\* \* \*